

## Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 15 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 mars, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

### Présents :

Lucette SPINHIRNY – Denis ARNDT (sauf pour les points de 11 à 14) - Valérie HAIDAR - Daniel LEROY - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER – Ludovic CAMPITELLI - Carine NÄGL - Marianne GEBEL - Daniel BRUNSTEIN – Mireille PELE - Patricia JAEGLE - Dominique HEROLD - Jean-Marc KEMPF - Isabel FREUDENREICH - Emmanuel AQUINO - Mireille WEISS – Benoît FREYBURGER - Pascale CAZAURAN - Claude KLINGER-ZIND - Didier SCHERRER – Dominique CHERY

### Pouvoirs :

Denis ARNDT a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour les points de 11 à 14  
Marie-Jeanne BASSO a donné pouvoir à Patricia JAEGLE  
Sébastien LABOUREUR a donné pouvoir à Jean-Marc KEMPF  
Frédérique MACQUET a donné pouvoir à Valérie HAIDAR  
Guy DAESSLE a donné pouvoir à Didier SCHERRER

Date de convocation : vendredi 8 mars 2019

Présents : 24 (23 pour les points de 11 à 14)  
Pouvoirs : 4 (5 pour les points de 11 à 14)  
Votants : 28

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Carine NÄGL est désignée secrétaire de séance du conseil municipal du 15 mars 2019.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 février 2019**

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 4 voix contre, adopte le procès-verbal de la séance du 08 février 2019.

### **3. Compte de gestion du Budget Principal 2018**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le comptable qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenues des écritures au cours de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : Extrait du compte de gestion du budget principal 2018

#### 4. Bilan foncier 2018

Rapporteur : Denis ARNDT

Le législateur a imposé que « *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal et soit annexé au compte administratif de la Commune* ».

Le bilan durant l'année 2018 sera ainsi annexé au compte administratif :

Les ventes avaient pour objet :

- La construction de logements sociaux - Rue Acker
- La création d'une pharmacie
- La construction d'une déchèterie par Colmar Agglomération

Les acquisitions avaient pour objet :

- Une régularisation suite à la création d'une piste cyclable (Tiefenbach)
- L'élargissement de la rue Joffre (emplacement réservé n°19)
- La création d'un pôle médical à Logelbach

	Date de l'acte	Référence Cadastre	Superficie en are(s)	Adresse du bien	Nom du Vendeur/Acheteur	Prix
Vente	01/03/2018	Section 23 N° 62 Section 23 N° 63	14,10 32,54	Rue Herzog (rue Acker)	COMMUNE/HABITATS DE HAUTE-ALSACE	1€ symbolique
Vente	01/03/2018	Section 23 N° 61 Section 23 N° 67	36,07 14,57	Rue Herzog (rue Acker)	COMMUNE/COLMAR HABITAT HLM	1€ symbolique
Vente	21/03/2018	Section 13 N° 158/12	10,8	9, rue Clemenceau Sous-sol et rez de chaussée	COMMUNE/SCHWAB AND CO	390 000€
Vente	04/09/2018	section 27 N° 579 (ancien N° 132)	10,69	Strohsack	COMMUNE/COLMAR AGGLOMERATION	1 400€
Achat	26/09/2018	Section 32 N° 235 & 238	0,06	Tiefenbach	CD68/COMMUNE	1€ symbolique
Achat	11/10/2018	Section 7 N° 71 & 74	0,27	62, rue du Maréchal Joffre	KRICK Pierre/COMMUNE	5 023,35€
Achat	31/12/2018	Section 25 N° 139 (N°149 & 150)	2,2	4, rue du Cimetière Logelbach	KIENLEN-SCHUBNEL/COMMUNE	170 000€

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal prend acte de ce bilan foncier qui sera ainsi annexé au compte administratif 2018.

## 5. Approbation du Compte Administratif du Budget Principal 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

Contrairement au budget primitif, le compte administratif se présente comme un document à caractère définitif, faisant le relevé exhaustif des opérations comptables, en recettes et en dépenses, réalisées au cours de l'exercice comptable.

### I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A. Evolution des principales dépenses

En 2018, les dépenses réelles de fonctionnement étaient de 4 685 953,87 € en diminution par rapport à 2017 de -225 697,40 € soit - 4,60 %. Le tableau ci-après retrace la comparaison, par rapport à l'année N-1, du réalisé chapitre par chapitre afin de mieux mesurer les évolutions de 2018 par rapport à 2017.

#### Les charges à caractère général

Les frais généraux (chapitre 011) sont affectés au fonctionnement quotidien des services et des équipements publics. Ce chapitre couvre également l'entretien des bâtiments, l'entretien des voies et réseaux, la maintenance, les études, les impôts et taxes payés.

Ce chapitre est resté stable entre 2018 et 2017 avec une dépense de 1 312 900 €.

Un changement de méthode comptable pour l'imputation des dépenses d'entretien (compte 61 – Services Extérieurs) et les fournitures d'entretien (compte 60 - Achats) est intervenu en 2018, d'où les variations importantes de ces articles comptables. La pratique commune était de comptabiliser aux comptes 61 les dépenses de fournitures qui relèvent des comptes 60.

#### Comparatif des dépenses de fonctionnement entre les comptes administratifs 2017 et 2018

VILLE DE WINTZENHEIM - COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET 2018				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chapitres	CA 2017	CA 2018	Evolution €	Evolution %
011-Frais Généraux	1 312 927,13 €	1 312 880,44 €	-46,69 €	0,00%
60 Achats et variations de stocks	458 073,96 €	489 608,46 €	31 534,50 €	6,88%
61 Services extérieurs	579 886,53 €	549 377,20 €	-30 509,33 €	-5,26%
62 Autres services extérieurs	239 238,02 €	238 996,78 €	-241,24 €	-0,10%
63 Impôts et taxes	35 728,62 €	34 898,00 €	-830,62 €	-2,32%
012-Charges de personnel	2 543 761,84 €	2 423 997,30 €	-119 764,54 €	-4,71%
014-Atténuations de produits	29 286,00 €	29 865,00 €	579,00 €	1,98%
65-Autres charges de gestion	1 013 975,57 €	914 465,03 €	-99 510,54 €	-9,81%
66-Charges financières	492,92 €	4 336,60 €	3 843,68 €	NS
67-Charges exceptionnelles	11 207,81 €	409,50 €	-10 798,31 €	-96,35%
022 - Dépenses imprévues				
Dépenses réelles	4 911 651,27 €	4 685 953,87 €	-225 697,40 €	-4,60%
042-Opérations d'ordre	248 371,40 €	329 050,51 €	80 679,11 €	32,48%
TOTAL	5 160 022,67 €	5 015 004,38 €	-145 018,29 €	-2,81%

## Les charges de personnel

Les dépenses du personnel étaient de 2 423 997.30 € soit en diminution de 119 764.54 € (-4,71%) par rapport à 2017. Cette baisse s'explique par la fin des contrats aidés ainsi que le report en 2020 du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

## Autres charges de gestion courante

Les charges de gestion courante ont connu une baisse de 99 510.54 € (-9,81%) et se sont élevées à 914 465.03€. Outre les subventions (508 692.91 €) et les contributions obligatoires (273 583.13 €), ce poste intègre également les indemnités des élus.

Les subventions sont en baisse de 82 509.31 € par rapport à 2017, cela étant dû essentiellement à la diminution :

- de la contribution à la nouvelle association délégataire de la crèche (- 70 000 €) Enfance pour Tous,
- de la subvention au CCAS (- 25 000 €) dans la mesure où le Centre Communal d'Action Sociale bénéficiait d'un budget de fonctionnement existant très suffisant pour l'année 2019.

Les contributions obligatoires comprenaient notamment :

- La participation pour les Brigades vertes : 29 749.65 €,
- Le SIVOM du Canton de Wintzenheim : 178 132,14 €,
- Le Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers : 19 500 €,
- Le Syndicat Mixte du Hohlandsbourg : 34 687.25 €.

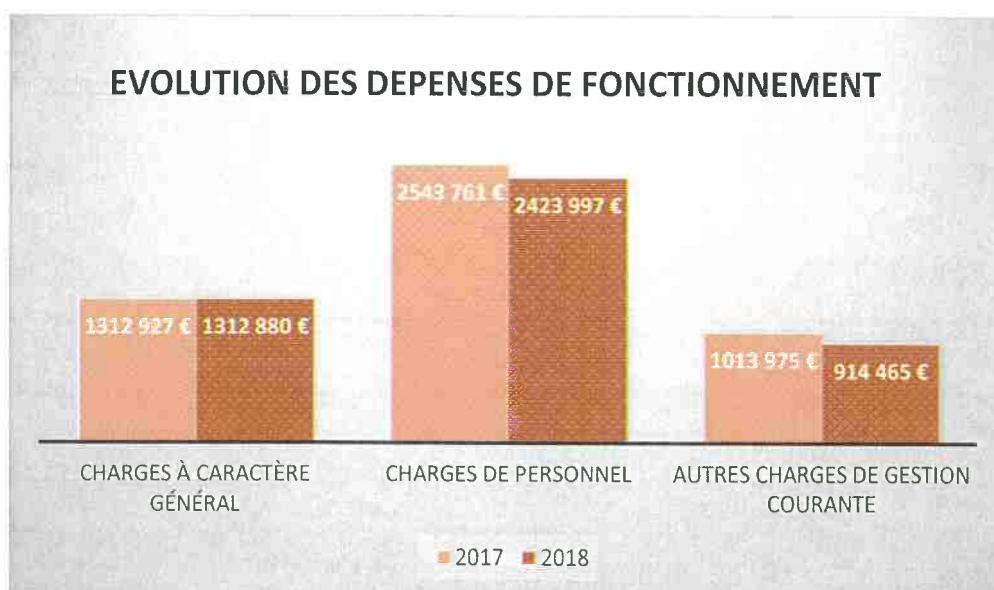
Le niveau global des participations était en diminution de 17 500 € par rapport à 2017, du fait notamment de la diminution pour 2018 de la contribution au Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers.

## Charges financières

Les charges financières représentaient 4 336.60 € composées des intérêts des emprunts (3 715.07 €) et des frais de recouvrement et de reversement (621.53 €) encaissés par l'ONF lors de la vente des bois.

## Charges exceptionnelles

Pour un montant de 409,50 €, il s'agit de titres annulés sur exercices antérieurs, portant sur le remboursement de régularisations de la taxe locale sur la publicité extérieure.



## B. Evolution des principales recettes

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 6 408 563,37 € en 2018. Elles sont pour l'année 2018 en augmentation de 67 927,65 € par rapport à 2017 soit + 1,07%.

### Atténuations de charges

Ce chapitre de recettes a connu en 2018 une diminution sensible due à une baisse des remboursements consécutive à une diminution des arrêts de longue maladie du personnel communal (-13 303,42 €).

### Produits des services

Pour une recette de 145 387,20 €, l'évolution des produits du domaine s'établissait à +1,67% (+2 388,57 €), principalement issue des ventes de bois (71 906,20 €), des redevances d'occupation du domaine public (27 315,86€) ainsi que des droits de chasse (29 005 €).

### Impôts et taxes

Le produit des impôts et taxes constituent la principale ressource financière de la Ville et s'élevaient en 2018 à 5 119 730,47 € dont 3 253 486 € (3 141 100 € en 2017 soit au total une augmentation de 112 386 €) issus des taxes directes comprenant :

- 1 514 671 € pour la taxe d'habitation (+ 61 506 €),
- 1 606 570 € pour la taxe foncière sur le bâti (+ 51 914 €),
- 111 620 € pour la taxe foncière sur le non-bâti (- 1 193 €),
- 20 625 € pour la taxe d'habitation sur les logements vacants (+ 159 €),

## Comparatif des recettes de fonctionnement entre les comptes administratifs 2017 et 2018

VILLE DE WINTZENHEIM - COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET 2018				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
Chapitres	2017	2018	Evolution €	Evolution %
013-Atténuations de charges	26 960,07 €	13 656,65 €	-13 303,42 €	-49,34%
70-Produits des services	142 998,63 €	145 387,20 €	2 388,57 €	1,67%
73-Impôts et taxes	4 920 085,90 €	5 119 730,47 €	199 644,57 €	4,06%
AC + DSC	1 343 521,00 €	1 343 351,00 €	-170,00 €	-0,01%
74-Dotations, subventions	948 319,80 €	944 296,85 €	-4 022,95 €	-0,42%
75-Autres produits	151 075,31 €	147 070,06 €	-4 005,25 €	-2,65%
76-Produits financiers	61,59 €	59,86 €	-1,73 €	-2,81%
77-Produits exceptionnels	151 134,42 €	38 362,28 €	-112 772,14 €	-74,62%
<b>Recettes réelles</b>	<b>6 340 635,72 €</b>	<b>6 408 563,37 €</b>	<b>67 927,65 €</b>	<b>1,07%</b>
042-Opérations d'ordre	69 227,63 €	69 917,61 €	689,98 €	1,00%
<b>TOTAL</b>	<b>6 409 863,35 €</b>	<b>6 478 480,98 €</b>	<b>68 617,63 €</b>	<b>1,07%</b>

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité versées par Colmar Agglomération, sont restées stables par rapport à 2017 d'un montant de 1 343 351 € (1 343 521 € en 2017).

522 893 € de recettes étaient dues aux taxes indirectes marquées notamment par :

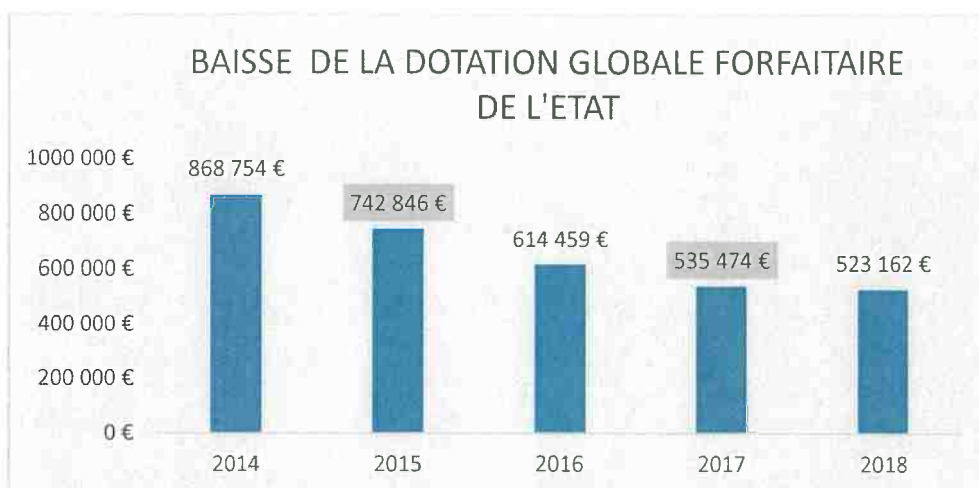
- une légère augmentation de la TLPE + 1 046 €, soit une recette de 50 382 €,
- une augmentation significative de + 41,54% de la taxe additionnelle aux droits de mutation soit (+87 124 €) pour une recette de 296 853 €,
- une très légère diminution de 601 € de la taxe sur la consommation finale d'électricité avec un produit de 130 373 €.

## Dotations et participations

Les dotations et participations qui étaient de 948 319.80 € en 2017 se sont élevées à 944 296.85 € en 2018 soit une légère baisse de 0.42% qui traduit une diminution des recettes issues des dotations de l'Etat. Au total, en 5 ans, la baisse des dotations correspond à une perte de 1 360 921 € de ressources cumulée.

La dotation globale forfaitaire s'établissait à 523 162 € (-12 312 €) en 2018, composée :

- d'une part de la dotation forfaitaire qui a baissé de 15 390 € pour atteindre 419 465 € en 2018 (soit presque la moitié de ce que percevait la commune en 2014),
- et d'autre part, de la dotation de solidarité rurale qui augmentait de + 3 078 € pour atteindre 103 697 € (100.619 € en 2017).



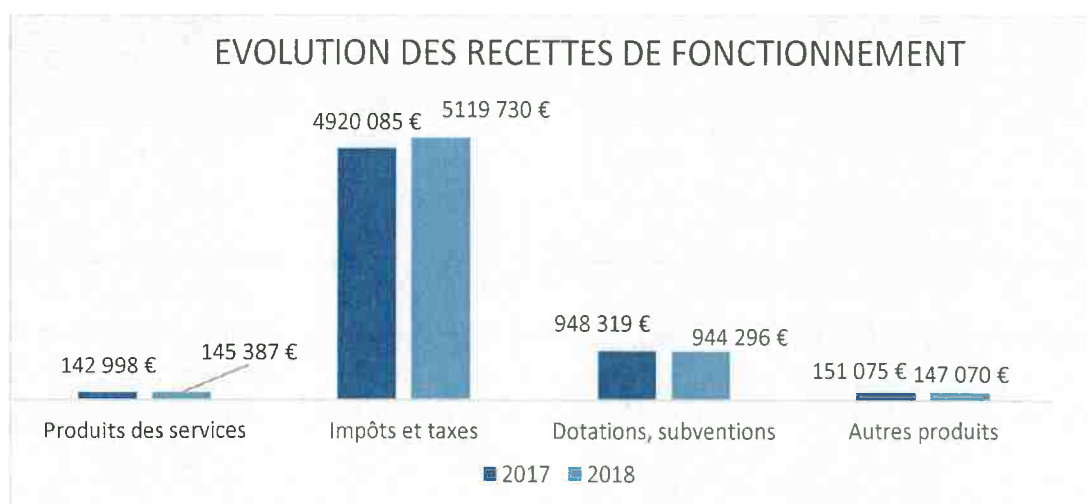
Pour les autres dotations et participations, principalement :

- La compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation a augmenté de +2 911 € (67 660 €),
- Le versement des aides pour les contrats aidés a diminué de 10 193 €,
- la participation de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement du multi-accueil et du service périscolaire a légèrement diminué de 3 845 € (soit un versement de 193 372 €).

## Autres produits

Les autres produits de gestion ont baissé de -2,65% (- 4 005 €) du fait :

- De la baisse du produit issu des revenus des immeubles,
- De la diminution du produit des redevances versées par les fermiers et concessionnaires du fait d'un changement de comptabilisation d'une recette d'un concessionnaire.





### C. Excédent de fonctionnement

Aux termes du compte administratif 2018, la section de fonctionnement fait apparaître un solde excédentaire de 1 463 476.60 € soit en augmentation de 213 635.92 € par rapport à 2017.

Excédent de fonctionnement					
Année	2014	2015	2016	2017	2018
	1 406 194 €	1 301 351 €	1 219 056 €	1 249 840 €	1 463 476 €

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. Les principales dépenses

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 965 534.17 €, dont des dépenses d'équipement pour 5 941 710.99 € et le remboursement de la dette pour 23 823.18 €.

VILLE DE WINTZENHEIM - COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET 2018				
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chapitres	CA 2017	CA 2018	Evolution €	Evolution %
10-Dotations+TLE				
16-Remboursement emprunts	0,00 €	23 823,18 €	23 823,18 €	100,00%
20-Immobilisations incorporelles	415 815,38 €	116 966,76 €	-298 848,62 €	-71,87%
204-Subventions d'Equipement	343 838,00 €		-343 838,00 €	-100,00%
21-Immobilisations corporelles	401 938,46 €	720 286,74 €	318 348,28 €	79,20%
23-travaux en cours	104 331,30 €	5 104 457,49 €	5 000 126,19 €	4792,55%
27-Autres immobilisations				
45 - Opérations cptes tiers	90 795,11 €		-90 795,11 €	-100,00%
020-Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Dépenses réelles	1 356 718,25 €	5 965 534,17 €	4 608 815,92 €	339,70%
040-Opérations d'ordre	69 227,63 €	69 917,61 €	689,98 €	1,00%
041-Opérations d'ordre	330 373,33 €	206 883,98 €	-123 489,35 €	-37,38%
<b>TOTAL</b>	<b>1 756 319,21 €</b>	<b>6 242 335,76 €</b>	<b>4 486 016,55 €</b>	<b>255,42%</b>

Les principaux chantiers ont été les suivants :

- Construction du pôle sportif d'arts martiaux 2 646 990 €
- Extension de l'école maternelle, du périscolaire et création d'une cantine scolaire de Logelbach 874 774 €
- Pôle médical Wintzenheim centre 801 804 €
- Travaux rue de Lattre et Chemin du Herrenpfad 417 989 €
- Travaux de restauration de la Chapelle Herzog 235 599 €
- Chemin du Hengst 62 611 €
- Travaux mairie centre – fenêtres – climatisation - police 74 168 €

- Travaux dans les écoles	86 105 €
- Travaux dans les cimetières	51 388 €
- Acquisition Kangoo express	14 258 €
- Acquisition Master Fourgon	22 938 €
- Acquisition Camion benne avec grue de levage	149 400 €

## B. Les principales recettes

D'un montant de 6 931 616,85 € les recettes réelles d'investissement sont principalement composées de :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé,
- l'emprunt contracté dans l'année,
- des dotations et des subventions reçues.

VILLE DE WINTZENHEIM - COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET 2018				
SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES				
Chapitres	CA 2017	CA 2018	Evolution €	Evolution %
<b>024-Produits des cessions</b>				
10-Dotations	936 302,83 €	1 659 810,40 €	723 507,57 €	77,27%
Excédents de fonctionnement capitalisés	471 281,07 €	1 330 823,31 €	859 542,24 €	182,38%
2031-Frais Etudes	605,61 €		-605,61 €	-100,00%
13-Subventions	369 377,57 €	1 271 786,45 €	902 408,88 €	244,31%
23-Immobilisations en cours	74 773,62 €		-74 773,62 €	-100,00%
16-EMPRUNT		4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	#DIV/0!
165-Dépôts et cautionnements reçus	320,00 €	20,00 €	-300,00 €	-93,75%
45 - Opérations cptes tiers	90 795,11 €		-90 795,11 €	-100,00%
27-Autres immobilisations financières				
<b>Recettes réelles</b>	<b>1 472 174,74 €</b>	<b>6 931 616,85 €</b>	<b>5 459 442,11 €</b>	<b>370,84%</b>
040-Opérations d'ordre	248 371,40 €	329 050,51 €	80 679,11 €	32,48%
041-Opérations d'ordre	330 373,33 €	208 594,15 €	-121 779,18 €	-36,86%
<b>TOTAL</b>	<b>2 050 919,47 €</b>	<b>7 469 261,51 €</b>	<b>5 418 342,04 €</b>	<b>264,19%</b>

La commune a perçu en 2018, pour remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses de 2017, une recette d'un montant de 135 051 €.

La Taxe d'Aménagement était d'un montant de 185 517 €, perçue sur toute opération de construction, reconstruction ou agrandissement des bâtiments de toute nature.

Wintzenheim a bénéficié en 2018 du versement de subventions pour un montant de 1 271 786 €. Ces subventions ont été versées par :

- Colmar Agglomération :
  - Fonds de concours à hauteur de 466 654 € pour le pôle sportif d'Arts Martiaux
- Etat :
  - DETR : 7 811 €, pour le chemin du Herrenpfad
  - 102 666 € pour l'extension de l'école, du périscolaire et la création de la cantine à Logelbach.
  - DSIL : 93 822 € pour l'extension de l'école, du périscolaire et la création de la cantine à Logelbach.
  - DRAC : 27 872 € pour la restauration de la Chapelle Herzog



- Région Grand Est:
  - 40 798 € pour la Chapelle Herzog
  - 493 423 € pour le Pôle sportif d'Arts Martiaux

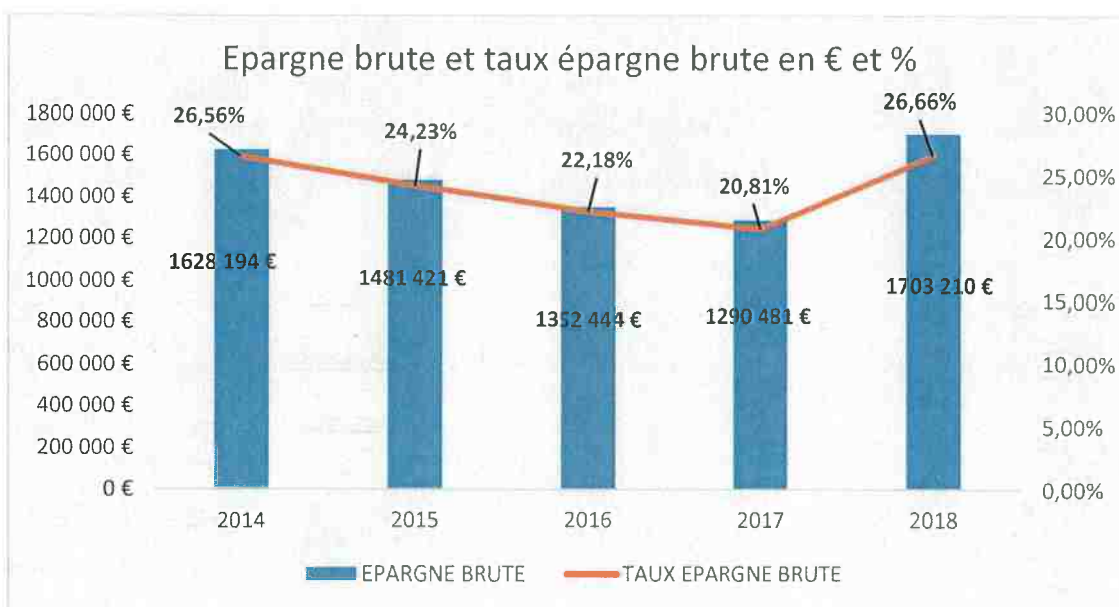
### III. EPARGNE BRUTE ET TAUX D'EPARGNE BRUTE

#### A. Les indicateurs de gestion

L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois assurées ses dépenses de fonctionnement (charges courantes, subventions, frais finances...). L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute contribue au financement du budget d'investissement.

Le taux d'épargne brute (rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

#### Epargne brute et taux épargne brute en € et %



Il est à noter la bonne santé des indicateurs de gestion en 2018, grâce d'une part, à une augmentation des recettes réelles (hors cessions) de presque 190 000 € et, d'autre part, une diminution des charges de personnel de 119 764 € et des autres charges de gestion de 99 510 €. Cette épargne brute contribue au financement des investissements.

#### B. Les résultats de l'exercice

Les réserves inscrites au compte 1068 pour 1 330 823,31 € représentent la part du résultat 2017 excédentaire de la section de fonctionnement, qui a été affectée au financement de la section d'investissement au budget primitif 2018.

Le compte administratif 2018 de la ville fait apparaître, en résultat global (fonctionnement et investissement), un excédent de 4 524 852,11 €.

PRESENTATION GENERALE DU CA 2018				
SECTION	Réalisations	Reports	Restes à réaliser	Résultats cumulés
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	5 015 004,38 €			5 015 004,38 €
RECETTES	6 478 480,98 €	4 809 237,19 €		11 287 718,17 €
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	6 242 335,76 €	259 654,10 €	3 747 130,38 €	10 249 120,24 €
RECETTES	7 469 261,51 €		1 031 997,05 €	8 501 258,56 €
TOTAL DEPENSES				15 264 124,62 €
TOTAL RECETTES				19 788 976,73 €
TOTAL CUMULE				4 524 852,11 €

Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE et Dominique CHERY ne participent pas au vote.  
Claude KLINGER-ZIND ne participe pas au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 4 mars 2019,

Le conseil municipal, par 23 voix pour (Monsieur le Maire ne participe au vote et sort de la salle du conseil municipal avant le vote) :

- Approuve le compte administratif du budget principal de 2018,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 : Extrait du compte administratif du budget principal 2018

## 6. Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 au Budget Principal 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il appartient au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats sur la base de la proposition ci-après :

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	13 558 748.29	11 126 737.19	24 685 485.48
	Titres de recettes émis*	B	7 469 261.51	6 478 480.98	13 947 742.49
	Autorisations budgétaires totales	D	13 558 748.29	11 126 737.19	24 685 485.48
DEPENSES	Mandats émis*	F	6 242 335.76	5 015 004.38	11 257 340.14
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit		1 226 925.75	1 463 476.60	2 690 402.35
RESULTAT 2017 REPORTE	Excédent Déficit		259 654.10	4 809 237.19	4 549 583.09
RESULTAT CUMULE au 31/12/2018 avant RAR	Excédent Déficit		967 271.65	6 272 713.79	7 239 985.44
RESTES A REALISER	Recettes Dépenses		1 031 997.05 3 747 130.38		-2 715 133.33
BESOIN DE FINANCEMENT	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + RAR) Excédent Déficit		1 747 861.68	6 272 713.79	4 524 852.11

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 4 mars 2019,

*Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE et Dominique CHERY ne participent pas au vote.*

*Claude KLINGER-ZIND ne participe pas au vote.*

Le conseil municipal par 24 voix pour :

- Approuve l'affectation des résultats du compte administratif 2018 au budget principal 2019 telle que proposée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **7. Approbation des subventions 2019 aux associations**

Rapporteur : Daniel LEROY

Les subventions proposées pour 2019 sont les suivantes :

### **Associations locales :**

<b>Associations</b>	<b>Subventions de fonctionnement 2019</b>	<b>Subventions sur projet 2019 + méritants</b>	<b>Total des Subventions 2019</b>
Accordéon club	200 €	30 €	230 €
Amis de la Chapelle Herzog	500 €	-	500 €
Amis de la musique mécanique	425 €	5600 €	6025 €
ASL (Association Sports et loisirs Logelbach)	200 €	150 €	350 €
Association de Pêche et Pisciculture	203 €	-	203 €
Association Sportive de Wintzenheim (football)	1000 €	-	1000 €
Aviculture	200 €	500 €	700 €
Chorale Ste Cécile	230 €	-	230 €
Chorale St Joseph	200 €	-	200 €
5 <sup>ème</sup> avenue	200 €	600 €	800 €
Club Vosgien	1000 €	-	1000 €
Copains d'abord	313 €	1000 €	1313 €
Desidela	250 €	-	250 €
Echecs	330 €	-	330 €
Edelweiss	200 €	-	200 €
Gymnastique Volontaire	1000 €	-	1000 €
Hand-Ball	840 €	-	840 €
Judo	1000 €	300 € + 270 €	1570 €
Karaté	1000 €	0 € + 950 €	1950 €
New Basket	1000 €	-	1000 €
Nuit Blanche	200 €	1000 €	1200 €
Petit Escargot	200 €	-	200 €
Société d'Histoire	1000 €	-	1000 €
Tarot	214 €	0 € + 290 €	504 €
Temps libre	200 €	-	200 €
Théâtre de la Citerne	200 €	200 €	400 €

Associations	Subventions de fonctionnement 2019	Subventions sur projet 2019 + méritants	Total des Subventions 2019
Wintzen'arts	200 €	250 €	450 €
Wintz'Tango	820 €	-	820 €
<b>Total</b>			<b>24 465 €</b>

#### Associations paramunicipales, départementales et nationales

Associations	Subvention de fonctionnement 2019	Subvention sur projet 2019	Total subventions 2019
CMJ	1520 €	-	1520 €
Donneurs de sang	450 €	-	450 €
Ecole de musique	25 000 €	-	25 000 €
Harmonie municipale	8000 €	1000 €	9000 €
Scouts et Guides	520 €	-	520 €
UNC	900 €	-	900 €
Œuvres sociales	8800 €	-	8800 €
Association de Prévention Routière	200 €	-	200 €
CCAS	10 000 €		10 000 €
<b>Total</b>			<b>56 390 €</b>

#### Associations assurant des Délégations de Service public :

Par ailleurs, dans le cadre des Délégations de Service Public pour le centre de loisirs et les activités extrascolaires ainsi que pour le multi-accueil, des subventions ont été déterminées :

Associations	Subventions de fonctionnement 2019
PEP Alsace Activités périscolaires	198 607 €
Enfance pour Tous / People and Baby Multi-accueil	185 868 €

Associations	Subventions d'équipement 2019
PEP Alsace Activités périscolaires	3.300 €

*Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE et Dominique CHERY ne participent pas au vote.*

Le conseil municipal par 25 voix pour :

- Attribue les subventions aux associations telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-dessus pour 2019,
- Vote le crédit correspondant au budget de l'exercice,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 8. Adoption du Budget Primitif 2019 de la commune de Wintzenheim

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 s'équilibre de la manière suivante :

VILLE DE WINTZENHEIM				
	BP+DM 2018 votés		Projet de BP 2019	
	Dépense	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 107 337,19 €	11 107 337,19 €	11 092 377,11 €	11 092 377,11 €
Investissement	13 558 748,29 €	13 558 748,29 €	11 234 673,71 €	11 234 673,71 €
<b>Total</b>	<b>24 666 085,48 €</b>	<b>24 666 085,48 €</b>	<b>22 327 050,82 €</b>	<b>22 327 050,82 €</b>

### I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent en 2019 à 11.092 377 €.

#### Dépenses prévisionnelles de fonctionnement en 2018 et 2019

VILLE DE WINTZENHEIM - BUDGETS PRIMITIFS 2018 ET 2019				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chapitres	BP+DM 2018	BP 2019	Evolution €	Evolution %
011-Frais Généraux	1 395 500,00 €	1 414 266,00 €	18 766,00 €	1,34%
60 Achats et variations de stocks	468 000,00 €	514 700,00 €	46 700,00 €	9,98%
61 Services extérieurs	619 720,00 €	592 066,00 €	-27 654,00 €	-4,46%
62 Autres services extérieurs	273 780,00 €	269 500,00 €	-4 280,00 €	-1,56%
63 Impôts et taxes	34 000,00 €	38 000,00 €	4 000,00 €	11,76%
012-Charges de personnel	2 714 000,00 €	2 714 000,00 €	0,00 €	0,00%
014-Atténuations de produits	35 000,00 €	42 500,00 €	7 500,00 €	21,43%
65-Autres charges de gestion	1 005 000,00 €	971 000,00 €	-34 000,00 €	-3,38%
66-Charges financières	32 000,00 €	47 567,78 €	15 567,78 €	48,65%
67-Charges exceptionnelles	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00%
022 - Dépenses imprévues	330 000,00 €	380 000,00 €	50 000,00 €	15,15%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>5 531 500,00 €</b>	<b>5 589 333,78 €</b>	<b>57 833,78 €</b>	<b>1,05%</b>
023-Virement à la section d'investissement	5 265 837,19 €	5 128 043,33 €	-137 793,86 €	-2,62%
042-Opérations d'ordre	329 400,00 €	375 000,00 €	45 600,00 €	13,84%
<b>TOTAL</b>	<b>11 126 737,19 €</b>	<b>11 092 377,11 €</b>	<b>-34 360,08 €</b>	<b>-0,31%</b>

## **1. Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses courantes de la collectivité. Elles sont prévues en légère augmentation de +1.34 % au BP 2019, soit 18 766 €.

### Achats et variations des stocks :

Ce poste s'élève à 514 700 € et tient compte de l'offre de nouveaux équipements tels que le pôle sportif ou l'extension de l'école. Il tient également compte des dépenses énergétiques en raison des hausses tarifaires attendues.

Les achats et les prestations de services sont en hausse à hauteur de 8 500 €, en raison notamment de l'organisation de classes vertes.

Les dépenses de chauffage ont été évaluées à 110 000 € (à la place de 80 000 € en 2018) en raison de l'exploitation des nouveaux bâtiments et de l'augmentation des tarifs.

Les dépenses de carburants sont également envisagées avec une légère augmentation de + 7 500 € suite à la hausse des prix en 2018.

Les Services extérieurs regroupent les charges locatives, les contrats de prestations, les dépenses de maintenance, d'entretien et réparation, les primes d'assurances.

Ils sont prévus avec une baisse de l'ordre de - 4,5% comprenant :

- + 47 500 € sur l'entretien et réparations voiries, il s'agit de prévoir les réparations dans les rues et chemins ruraux,
- - 15 000 € sur le matériel roulant, le remplacement de nos véhicules anciens permet de réduire les frais d'entretien,
- -26 500 € sur les contrats de maintenance, cette année ne sera concernée que par des contrats annuels.

Les autres services extérieurs se composent des frais d'honoraires, des frais de communication, des frais de transports, des frais d'affranchissement et de télécommunication et les remboursements de frais. Son évolution est caractérisée par l'externalisation de certaines prestations notamment en matière de nettoyage des locaux. Ils sont en baisse de -1.56%.

Les honoraires, annonces et insertions, catalogues et imprimés, divers et les frais de télécommunications devraient baisser en 2019, dans la mesure où il y aura moins de marchés de travaux à réaliser.

## **2. Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Les dépenses du personnel sont contenues à un niveau identique qu'en 2018 soit 2 714 000 €, comme prévu dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire.

Cela est rendu possible par la mise en œuvre d'un plan rigoureux de maîtrise des effectifs et de la masse salariale. Les recrutements et remplacements des agents quittant la collectivité font l'objet d'une analyse fine de façon à combiner la préservation des équilibres budgétaires et les besoins d'un service public de qualité.

Toutefois, les augmentations de niveau national sont prises en compte :

- Augmentation de la cotisation du Centre de Gestion : 1.15% au lieu de 1.08% ;
- Augmentation URSSAF – Accident du travail (agents IRCANTEC – part patronale) : 1.4% au lieu de 1.3%.

## **3. Autres charges de gestion (chapitre 65)**

Un budget de 971 000 € est prévu pour ce chapitre. La participation aux organismes de regroupement est estimée à 282 500 €.

Les subventions de fonctionnement aux associations sont prévues à hauteur de 525 000 € soit une stabilité par rapport à 2018 :

- La subvention au CCAS reste à 10 000 €,
- La subvention pour la petite enfance, à Enfance pour Tous est de 185 868 € (DSP crèche), et pour les PEP Alsace de 198 607 € (DSP périscolaire),



- Une enveloppe d'environ 53 670 € est prévue pour des attributions de subventions exceptionnelles à accorder en cours d'exercice qui feront l'objet de délibérations spécifiques du conseil municipal durant l'année, afin d'en désigner les bénéficiaires.

#### 4. Charges financières (chapitre 66)

Les charges financières s'établissent à 47 567.78 € comprenant 43 567.78 € pour les intérêts en remboursement de la dette et 4 000 € pour les frais de recouvrement et divers.

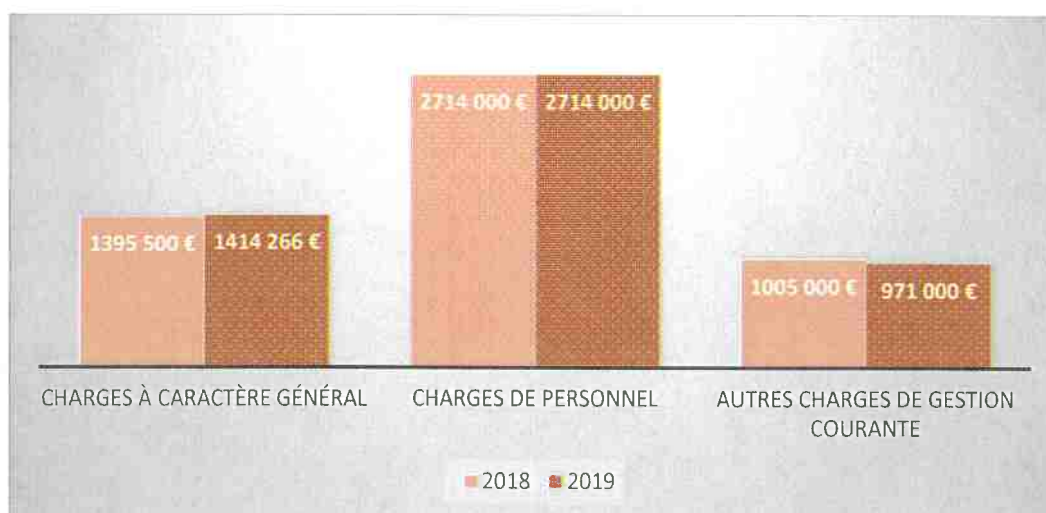
#### 5. Atténuations des produits (chapitre 014)

La somme de 42 500 € correspond, pour 35 000 € à une évaluation de la contribution de la ville au Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC), et à 7 500 € pour le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

#### 6. Les dépenses imprévues

Ce chapitre s'élève à 380 000 € et est identique au BP 2018. Son utilisation en cours d'année fait l'objet d'un compte-rendu systématique au conseil municipal.

### Dépenses prévisionnelles de fonctionnement entre les Budgets Primitifs de 2018 et 2019



## B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement participent au financement des dépenses de gestion courante de la commune. Elles sont constituées des produits des services, des taxes et impôts, des dotations de l'Etat, des participations des autres partenaires financeurs.

Les recettes de fonctionnement s'établissent en 2019 à 11.092.377 €.

### 1. Les dotations et subventions

Ce poste est en légère diminution passant de 915 000 € à 898 392 €, soit -16 608 € (-1.82%)

#### • Les concours financiers de l'Etat

L'Etat verse chaque année des dotations pour compenser les transferts de charges qu'il a opérés envers les collectivités locales. A ce titre sont perçues :

- la dotation forfaitaire (DF),
- la dotation de solidarité rurale (DSR),
- la dotation de décentralisation (DGD),
- la dotation pour les titres sécurisés.

### Comparatif des recettes prévisionnelles de fonctionnement entre les budgets primitifs de 2018 et 2019

VILLE DE WINTZENHEIM - BUDGETS PRIMITIFS 2018 ET 2019				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
Chapitres	BP+DM 2018	BP 2019	Evolution €	Evolution %
013-Atténuations de charges	25 000,00 €	15 000,00 €	-10 000,00 €	-40,00%
70-Produits des services	129 000,00 €	146 000,00 €	17 000,00 €	13,18%
73-Impôts et taxes	5 001 000,00 €	5 210 000,00 €	209 000,00 €	4,18%
AC + DSC	1 340 040,00 €	1 344 240,00 €	4 200,00 €	0,31%
74-Dotations, subventions	915 000,00 €	898 392,00 €	-16 608,00 €	-1,82%
75-Autres produits	148 000,00 €	208 200,00 €	60 200,00 €	40,68%
76-Produits financiers	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00%
77-Produits exceptionnels	29 400,00 €	15 000,00 €	-14 400,00 €	-48,98%
0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Recettes réelles</b>	<b>6 247 500,00 €</b>	<b>6 492 692,00 €</b>	<b>245 192,00 €</b>	<b>3,92%</b>
002-Résultat reporté	4 809 237,19 €	4 524 852,11 €	-284 385,08 €	-5,91%
722-Travaux en régie	70 000,00 €	74 833,00 €	4 833,00 €	6,90%
<b>TOTAL</b>	<b>11 126 737,19 €</b>	<b>11 092 377,11 €</b>	<b>-34 360,08 €</b>	<b>-0,31%</b>

La dotation globale de fonctionnement est estimée à 525 965 € pour 2019. Depuis 2014, l'évolution de la dotation forfaitaire a été marquée par la contribution au redressement des finances publiques qui s'est presque achevée en 2018. En l'absence de nouvelle contribution au redressement des finances publiques, la dotation forfaitaire peut être estimée au même niveau que 2018 à 419 465 €. La dotation de solidarité rurale est attendue à 106 500 € tenant compte de la hausse annoncée de 90 M€ par an au plan national.

#### ● Les compensations fiscales

Certaines dotations sont destinées à compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière d'impôts locaux. Pour Wintzenheim, les allocations compensatrices de la taxe foncière et de la taxe d'habitation qui visent à compenser l'exonération des personnes de condition modeste, représentent 84 006 € (73 006 € pour les exonérations à la taxe d'habitation et 11 000 € pour celles relatives à la taxe foncière).

La loi de finances a fixé le taux de minoration de l'enveloppe dédiée aux fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle à 15% au niveau national, il en ressort un produit de 33 400 €.

Les autres dotations attendues sont la dotation générale de décentralisation pour 11 391 € et la dotation pour les titres sécurisés pour 12 130 €.

#### ● Les autres dotations et subventions sont en baisse avec :

- le fonds d'amorçage suite à la refonte des rythmes scolaires (-10 000 €),
- la suppression des contrats aidés (-19 000 €),
- la signature d'un nouveau contrat Enfance Jeunesse dont les recettes ne sont pas encore déterminées et qui sont inscrites à hauteur de 180 000 € (-13 373 €).
- Le FCTVA pour 27 000 € est prévu en recette suite à l'intégration de travaux de fonctionnement dans le périmètre de cette compensation.

## **2. Le produit fiscal**

L'évolution des contributions directes sont estimées à +3% et sont dues à la progression des bases fiscales locales sous l'effet de :

- La revalorisation annuelle 2.2% liée au taux d'inflation en 2018,
- La progression « physique » des bases de +0.8%, cette variation étant fonction des opérations de construction de nouveaux locaux et de transformations de l'habitat à Wintzenheim.

Le produit des impôts ménages est attendu à 3 344 646 € soit avec une augmentation de 91 160 € par rapport aux recettes 2018.

Il est à noter la poursuite, pour les contribuables concernés, du nouveau dégrèvement de taxe d'habitation mis en place en 2018, à hauteur de 30% de la cotisation. Ce dégrèvement continuera de s'appliquer en 2019 pour atteindre 65% de la cotisation, puis 100% en 2020. Ce dispositif est compensé intégralement par l'Etat aux collectivités sur la base du taux de la taxe d'habitation 2017, soit 13.84%.

Il n'est pas envisagé de recourir au levier fiscal en 2019 et en conséquence, il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalités.

	Taux en 2015	Taux en 2016	Taux en 2017	Taux en 2018	Taux en 2019
<b>Taxe d'habitation</b>	13.05 %	13.44 %	13.84 %	13.98 %	<b>13.98 %</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	15.89 %	16.37 %	16.86 %	17.03 %	<b>17.03 %</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	49.08 %	50.55 %	52.07 %	52.07 %	<b>52.07 %</b>
<b>Taxe habitation sur les logements vacants</b>			13.84 %	13.98 %	<b>13.98 %</b>

## **3. Les dotations reçues de Colmar Agglomération**

En contrepartie du transfert du produit de la fiscalité économique déduction faite des charges transférées, la Communauté d'Agglomération verse à l'ensemble des communes une attribution de compensation. Son montant pour 2019 est quasiment stable soit 1 184 410 €.

La dotation de solidarité communautaire instituée par la Communauté d'Agglomération a pour vocation d'opérer une redistribution équitable des richesses fiscales du territoire entre les communes membres. Son montant est estimé à 160 000 €.

## **4. Les taxes parafiscales**

Les droits de mutation qui ont permis d'enregistrer une recette d'un montant de 296 853 €, sont estimés pour 2019 à 300 000 €.

Les autres taxes varient en fonction des indices de référence.

## **5. Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine**

Les produits des services sont estimés à 146 000 € pour 2019 enregistrant une hausse de 17 000 €, celle-ci étant due essentiellement à la vente de bois prévisionnelle en hausse par rapport à 2018 de 15 500 €, et une nouvelle recette, la provision pour charges locatives du pôle médical de 8000 €.

Les « Autres produits de gestion » représentent une recette prévisionnelle de 208 200 € et sont constitués de recettes suivantes :

- Les revenus immeubles 186 000 € (dont 56 000 € de loyers du pôle médical),
- Les redevances versées par les fermiers au titre des concessions de terrains 3 200 €,
- Les produits de la billetterie Arthuss 6000 € et du service Animations 5 600 €.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement totalisent 11 234 673.71 € et se décomposent en dépenses d'équipement, en dépenses financières et en mouvements d'ordre (les opérations d'ordre servent à transférer des valeurs entre les sections du fonctionnement vers l'investissement et inversement. Elles n'entraînent pas de mouvements de trésorerie et n'ont aucune incidence, en termes d'encaissement et de décaissement, sur l'équilibre global du budget).

Avec une prévision de **dépenses d'équipement** estimée à 9 860 630.38 € (comprenant les restes à réaliser), l'effort d'équipement s'inscrit dans le respect du programme ambitieux fixé en début de mandat.

On peut citer notamment :

- La poursuite des projets en cours, listés ci-dessous pour les plus conséquents :
  - Pôle sportif d'arts martiaux 1 970 000 € ;
  - Extension de l'école maternelle et du périscolaire et création d'une cantine scolaire à Logelbach 898 000 € ;
  - Création du pôle médical à Wintzenheim centre 271 000 € ;
  - Restauration de la Chapelle Herzog 247 000 € ;
- des projets d'investissement déjà engagés en 2018 qui trouvent leur suite en 2019 :
  - Acquisition d'un bâtiment rue Clemenceau – futur parking (acte signé en 2018) 175 000 € ;
  - Démolition du bâtiment rue Clémenceau et aménagement des espaces publics (réalisation 2019 sur le terrain acquis) 90 000€ ;
  - Acquisition d'un bâtiment rue du cimetière à Logelbach – futur pôle médical (acte signé en 2018) 175 000 € ;
  - Rénovation du bâtiment pour la création d'un pôle médical (réalisation en 2019 sur le bâtiment acquis en 2018) 500 000 € ;

Des projets pour 2019 :

- Nouveau véhicule d'intervention pour les Sapeurs-Pompiers 200 000 € ;
- Travaux d'aménagement des cimetières 37 000 € ;
- Véhicule de service électrique 30 000 € ;
- Rénovation des chemins ruraux 130 000 € ;
- Travaux de rénovation de la salle Ungerer 50 000 € ;
- Acquisitions foncières diverses 700 000 € ;

Des projets prévus en 2019 comprenant 2 phases de réalisation :

- Travaux d'aménagement sécuritaire de la rue Joffre (2 tranches) 1 500 000 € ;
- Aménagement du parc Herzog (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phases) 850 000 € ;

Les subventions d'équipement : 10 000 €

- PEP Alsace- selon contrat de la DSP du périscolaire 3 300 € ;
- Montant à attribuer selon décision du conseil municipal 7 700 € ;

**Les dépenses financières** s'élèvent à 648 666 € selon la décomposition ci-après :

- Remboursement de la dette 266 666 € ;
  - Dépôts et cautionnements reçus 1 000 € ;
  - Dépenses imprévues 380 000 € ;
- (Son utilisation en cours d'année fait l'objet d'un compte-rendu systématique au conseil municipal)

## B. Les recettes investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 11 234 673.71 € en 2019.

VILLE DE WINTZENHEIM - BUDGETS PRIMITIFS 2018 ET 2019				
SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES				
Chapitres	BP+DM 2018	BP 2019	Evolution €	Evolution %
024-Produits des cessions	400 000,00 €	100 000,00 €	-300 000,00 €	-75,00%
10-Dotations	1 695 823,31 €	2 872 861,68 €	1 177 038,37 €	69,41%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 330 823,31 €	1 747 861,68 €	417 038,37 €	31,34%
0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
13-Subventions	966 654,00 €	0,00 €	-966 654,00 €	-100,00%
16-EMPRUNT	4 000 000,00 €	108 000,00 €	-3 892 000,00 €	-97,30%
165-Dépôts et cautionnements reçus	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €	100,00%
Restes à réaliser	249 423,79 €	1 031 997,05 €	782 573,26 €	313,75%
<b>Recettes réelles</b>	<b>7 312 401,10 €</b>	<b>4 113 858,73 €</b>	<b>-3 198 542,37 €</b>	<b>-43,74%</b>
040-Opérations d'ordre	310 000,00 €	375 000,00 €	65 000,00 €	20,97%
041-Opérations d'ordre	670 510,00 €	650 500,00 €	-20 010,00 €	-2,98%
021 - Virement de la section de fonctionnement	5 265 837,19 €	5 128 043,33 €	-137 793,86 €	-2,62%
001 - Résultat reporté	0,00 €	967 271,65 €	967 271,65 €	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>13 558 748,29 €</b>	<b>11 234 673,71 €</b>	<b>-2 324 074,58 €</b>	<b>-17,14%</b>

L'autofinancement prévisionnel en 2019 est de 5 128 043 € soit près de 45.64 % des recettes d'investissement. Le **FCTVA** est estimé à 945 000 €.

La cession d'une partie du bâtiment du 9, rue Clemenceau pour l'implantation de la pharmacie représente une recette de 390 000 € TTC.

Le solde des **subventions** à encaisser en 2019 (compris dans les restes à réaliser) est :

- pour l'extension de l'école maternelle et la création de la cantine scolaire à Logelbach :
  - o DETR solde de 239 555 € ;
  - o DSIL solde de 218 000 € ;
  - o CAF de l'ordre de 109.000 € ;
- pour la restauration de la Chapelle Herzog :
  - o DRAC solde de 15 000 € ;
  - o Région solde de 70 000 €.

En ce qui concerne la **Taxe d'Aménagement** (T.A.), en 2018 grâce au dynamisme des constructions sur le ban communal, les recettes se sont élevées à 185 000 €. En 2019, 180 000 € seront inscrits dans cet article budgétaire.

Enfin, l'excédent de fonctionnement capitalisé est intégré à hauteur de 1 747 861.68 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 4 mars 2019,

Vu l'avis favorable du Comité Technique sur le tableau des effectifs du 14 mars 2019,

*Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE et Dominique CHERY ne participent pas au vote.*

Le conseil municipal par 24 voix pour et 1 voix contre :

- Autorise la reprise des restes à réaliser au 31 décembre 2018 au budget primitif 2019,
- Adopte par chapitres en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes le budget principal 2019 de la ville tel que proposé,
- Adopte le tableau des effectifs annexé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 3 : Extrait du budget principal 2019 de la commune de Wintzenheim et du tableau des effectifs*

## **9. Adoption des taux d'imposition communaux 2019**

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Il est proposé de ne pas modifier les taux en 2019 :

	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	13.98 %	13.98 %
<b>Taxe Foncière sur le bâti</b>	17.03 %	17.03 %
<b>Taxe Foncière sur le non Bâti</b>	52.07 %	52.07 %
<b>Taxe d'habitation sur les logements vacants</b>	13.98 %	13.98 %

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 4 mars 2019,

*Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE et Dominique CHERY ne participent pas au vote.*

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 abstention :

- Adopte les taux suivant pour 2019, identiques à ceux d 2018 :
  - o - Taxe d'Habitation : 13.98 %
  - o - Taxe sur le Foncier Bâti : 17.03 %
  - o - Taxe sur le Foncier non Bâti : 52.07 %
  - o - Taxe habitation sur les logements vacants 13.98 %
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **10. Compte de gestion 2018 du Budget Annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le comptable qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenues des écritures au cours de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil municipal.



Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion du budget annexe de la R.M.A.C.T.W. pour l'exercice 2018 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 4 : Extrait du compte de gestion 2018 du budget de la R.M.A.C.T.W*

## **11. Approbation du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il ressort des comptes :

Dépenses de fonctionnement : 21 904.98 €  
Recettes de fonctionnement : 225 512.87 € dont excédent 2017 reporté : 164 331.97 €  
soit 203 607.89 € d'excédent total de la section de fonctionnement

Dépenses d'investissement : 15 325.51 €  
Recettes d'investissement : 126 382.15 € dont excédent 2017 reporté : 125 660.15 €  
soit 111 056.64 € d'excédent total de la section d'investissement.

L'excédent de clôture cumulé s'établit à 314 664.53 € avec reprise de l'excédent antérieur, soit une augmentation de l'excédent global de 24 672.41 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 4 mars 2019,

*Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE et Dominique CHERY ne participent pas au vote.*

Le conseil municipal, par 23 voix pour (Monsieur le Maire ne participe au vote et sort de la salle du conseil municipal avant le vote – Monsieur le Maire a procuration de Monsieur Denis ARNDT) :

- Approuve le compte administratif 2018 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 5 : Extrait du compte administratif 2018 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W*

## **12. Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 au Budget Annexe 2019 de la Régie des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- 1) Report en section d'investissement recettes à l'article 001 la somme de 111 056.64 €
- 2) Report en section de fonctionnement recettes à l'article 002 la somme 203 607.89 €

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	126 660.15	305 991.97	432 652.12
	Titres de recettes émis*	B	722.00	61 180.90	61 902.90
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	126 660.15	82 300.00	208 960.15
	Mandats émis*	F	15 325.51	21 904.98	37 230.49
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit		14 603.51	39 275.92	24 672.41
RESULTAT 31/12/2017 REPORTE	Excédent Déficit		125 660.15	164 331.97	289 992.12
RESULTAT CUMULE 31/12/2018	Excédent Déficit		111 056.64	203 607.89	314 664.53
EXCEDENT DE FINANCEMENT	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + RAR) Excédent Déficit		111 056.64	203 607.89	314 664.53

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 4 mars 2019,

*Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE et Dominique CHERY ne participent pas au vote.*

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Décide d'affecter au budget de l'exercice 2019 comme indiqué ci-dessus les résultats dégagés par la section du compte administratif de l'exercice 2018,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **13. Adoption du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe de la Régie des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

En 2018, la régie comptait 639 abonnés. Pour mémoire l'évolution du nombre des abonnés depuis 2007 :

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre abonnés	971	944	898	873	846	812	806	786	752	694	647	639

La tarification « Abonnés » est de 95 € H.T. et sera sans changement en 2019.

Pour la préparation du budget 2019, il est nécessaire de prévoir les dépenses d'investissement suivantes :

- 4 000 € pour la mise en souterrain du réseau rue Joffre, travaux à prévoir aux niveaux des croisements rues Joffre/Trois Epis et Joffre/Lieutenant Capelle,
- 12 000 € pour le déplacement de la sous-station de la régie rue Clemenceau,
- 30 000 € pour la mise en œuvre de nouveaux amplificateurs, le programme de renouvellement annuel mis en œuvre depuis 2015 a permis de remplacer 30 % du parc existant.

En conséquence, il est proposé les grands équilibres suivants du budget primitif :

Dépenses de fonctionnement : 83 500.00 €  
 Recettes de fonctionnement : 263 607.89 € dont reprise excédent 2018 : 203 607.89 €

Dépenses d'investissement :	50 000.00 €
Recettes d'investissement :	112 056.64 € dont reprise excédent 2018 : 111 056.64 €

Le budget est voté en suréquilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement compte tenu des excédents 2018 reportés.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 4 mars 2019,

*Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE et Dominique CHERY ne participent pas au vote.*

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Approuve le budget primitif 2019 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision en suréquilibre par chapitres en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses,
- Approuve la conservation d'un tarif unique de 95 € HT pour tous les abonnés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 6 : Extrait du budget primitif 2019 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W*

#### **14. Adoption des tarifs du Salon des Economies d'Energie et de l'Habitat 2019**

Rapporteur : Dominique HEROLD

Le 9<sup>ème</sup> Salon des Economies d'Energies et de l'Habitat aura lieu du 20 au 22 septembre 2019. Ce salon rassemble des artisans exerçant dans des domaines comme l'isolation, le photovoltaïque, la menuiserie, l'aménagement extérieur, le chauffage ...

En 2018, il a accueilli 780 visiteurs.

L'ADIL, le CAUE, le Crédit Agricole, Colmar Agglomération et Vialis sont partenaires et donnent les informations nécessaires sur les aides et le prêts possibles.

Il s'agit de fixer pour cette année les tarifs d'une part pour les stands, à savoir 300€ par emplacement pour une durée de trois jours et 10€ par repas supplémentaire.

Le règlement sera effectué avec un chèque de 150 € servant d'acompte et un second chèque de 150 € à la clôture du salon.

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions :

- Fixe à 300 € le tarif pour un emplacement pour trois jours et à 10 € les repas supplémentaires lors du salon des Economies d'Energies et de l'Habitat ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **15. Approbation des tarifs de la saison culturelle Arthuss 2019/2020**

Rapporteur : Valérie HAIDAR

La saison culturelle débutera mercredi 2 octobre et, comme les années précédentes, sera variée. Elle sera composée de 3 cycles : musique du monde, jazz, chanson française. Neuf représentations sont programmées ainsi que 4 spectacles jeune public.

Pour la saison 2019-2020, il est proposé de maintenir les tarifs de la saison 2018-2019, à savoir :

- Le tarif unique de 8 € par personne et par spectacle,
- La gratuité pour les enfants de moins de 16 ans lors des représentations jeune public,
- Un tarif abonné 5 spectacles « Regards » à 6,50 € la place, soit 32,50 € l'abonnement,
- Un tarif abonné à la saison « Carte Blanche » à 5,50 € la place soit 49,50 € l'abonnement,
- Un tarif de 3 € par accompagnant adulte lors des représentations jeune public.

L'ensemble des spectacles proposés dans le cadre du Clair de Noël seront gratuits y compris ceux ayant lieu à l'espace culturel Arthuss.

Les abonnements peuvent être souscrits du 15 juin au 30 septembre 2019 à la billetterie de l'espace culturel Arthuss ou par courrier accompagné du paiement (les billets pourront être retirés en billetterie lors du premier spectacle). Passé ce délai, il ne sera plus possible de prendre un abonnement. Le tarif unique de 8 € par spectacle et par personne continuera de s'appliquer.

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions :

- Approuve les tarifs ci-dessus pour la saison culturelle 2019-2020 à Arthuss,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **16. Acquisition de la parcelle section 25 n°153 a la SCI Herzog à Logelbach**

Rapporteur : Daniel LEROY

Dans le cadre de la création d'un pôle médical à Logelbach, la configuration site permet d'envisager des places de parking supplémentaires ainsi qu'un accès direct entre le parking public situé vers l'église blanche et le pôle médical. Pour ce faire, le conseil municipal a délibéré en date du 6 décembre 2018 afin d'acquérir les parcelles 145 et 146 à la SCI Herzog-Logelbach.

Afin de garantir les 6 places envisagées, il est nécessaire d'acquérir en sus une bande de 1,50 mètre dans la propriété limitrophe appartenant à la SCI Herzog-Logelbach, qui accepte de céder cette partie de terrain d'une surface de 0,18 are pour un montant de 5000 €.

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 4 voix contre :

- Approuve l'acquisition de la parcelle n°153 – section 25 d'une surface de 0,18 are pour un montant de 5000 €, les frais de notaire étant à la charge de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout acte à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 7 : Plan de la parcelle section 25 n°153 à la SCI Herzog à Logelbach*

## **17. Acquisition des parcelles section 34 n°435 et B/16 - Rue des trois-châteaux**

Rapporteur : Denis ARNDT

Les parcelles privées section 34 n°435 et B/16 supportent un trottoir ainsi qu'une borne incendie et un poteau électrique. Or, elles devraient être intégrées au domaine public de la commune.

Aujourd'hui, un permis de construire a été délivré pour la construction d'une maison individuelle et le propriétaire souhaite que cette situation soit régularisée. Ainsi, il s'agit que la commune devienne propriétaire des parcelles concernées et que celles-ci soient intégrées au domaine public.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées section 34 n° 435 d'une contenance de 17m<sup>2</sup> et n° B/16 (numéro provisoire) d'une contenance de 2 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique. Les frais d'acte seront pris en charge par la commune,
- Décide de reverser ces parcelles et de demander le classement de ce bien dans le domaine public communal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 8 : Plan des parcelles section 34 n°435 et B/16 - rue des Trois-Châteaux*

## **18. Renonciation au droit de réméré et accord de mainlevée sur les biens immobiliers 5, rue des champs**

Rapporteur : Denis ARNDT

La Commune de Wintzenheim bénéficie d'une faculté de réméré sur les biens immobiliers à usage commercial et professionnel sis à LOGELBACH, 5, rue des Champs, cadastrés section 27 n° 413 (11,60 ares), n° 444 (7,19 ares) et n° 446 (1,13 ares) appartenant à la SCI "L'Ecureuil".

*(Article 1659 du code civil : La faculté de rachat ou de réméré est un pacte par lequel le vendeur se réserve de reprendre la chose vendue, moyennant la restitution du prix principal et le remboursement dont il est parlé à l'article 16731)*

Ladite inscription résulte d'un acte de vente par la commune au profit de la SCI "L'Ecureuil" reçu par Maître GEISMAR notaire à COLMAR le 23 décembre 1992. Ce droit de réméré était destiné à garantir l'engagement pris par l'acquéreur de construire sur le terrain vendu un hangar servant à la vente et à la maintenance de matériels agricoles dans un délai de 5 ans à compter du jour de l'achat.

L'engagement pris par l'acquéreur a bien été honoré dans le délai de 5 ans à compter du jour de l'achat.

L'acquéreur demande que la commune renonce au droit de réméré et donne ainsi son accord pour une mainlevée définitive.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de renoncer au droit de réméré sur les biens immobiliers situés 5, rue des champs ;
- Donne mainlevée définitive sur ces biens ;
- Consent à la radiation entière et définitive de l'inscription ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **19. Demande d'agrément pour un garde-chasse du lot de chasse n°2**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Wintzenheim dispose de deux lots qui ont été attribués à deux locataires par délibération du conseil municipal du 6 octobre 2014. Le lot n°2 d'une consistance de 661 ha dont 523 ha boisés a été attribué à Monsieur Antoine MERTZ.

Monsieur Fernand HUFFSCHMIDT, exerçant les fonctions de garde-chasse, a cessé son activité le 31 décembre 2018.

Monsieur Antoine MERTZ souhaite nommer en remplacement Monsieur Daniel GRIMMER demeurant 21, rue Robert Schumann à COLMAR.

Dans ce cadre, l'avis du conseil municipal doit être sollicité.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le code de l'Environnement,
- VU l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Haut-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024,
- VU la présence des documents prévus fournis par Monsieur Daniel GRIMMER,
- VU l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse en date du 11 mars 2019,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la nomination de Monsieur Daniel GRIMMER en qualité de garde-chasse du lot n°2 pour la période 2019-2024,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **20. Convention de mécénat avec Vialis pour les festivités du 12 juillet 2019**

Rapporteur : Patrice DUSSEL

La Société Vialis propose par une convention de mécénat afin de participer financièrement aux festivités du 12 Juillet 2019 pour un montant de 1500 €.

La Mairie de Wintzenheim s'engage en contrepartie à apposer le logo de Vialis sur les supports de communication et à installer une banderole de Vialis dans le périmètre desdites festivités.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de mécénat avec Vialis telle qu'annexée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 10 : Projet de convention de mécénat avec Vialis pour les festivités du 12 Juillet 2019*

## **21. Approbation du Projet Urbain Partenarial entre la commune et Monsieur Maurice Schoech**

Rapporteur : Denis ARNDT

La convention de projet urbain partenarial (PUP) présentée a pour objet la prise en charge financière des équipements publics rendus nécessaires par l'opération d'aménagement comprenant la construction d'une maison sur la parcelle n°182 située section 33.

Afin de permettre l'aménagement de la parcelle sus – citée par Monsieur Maurice SCHOECH, il s'avère nécessaire de réaliser l'extension du réseau d'électricité.

L'équipement public nécessaire à la réalisation de ce projet est une extension du réseau électrique de 70 mètres située en dehors du terrain d'assiette du projet sur le domaine public.

La maison nécessite une puissance de raccordement de 12 kVa monophasé.

Les équipements propres à l'opération d'aménagement définis à l'article L. 332-15 du code de l'urbanisme ne sont pas inclus dans les équipements à financer au titre de la présente convention.



La Commune de Wintzenheim s'engage à faire réaliser cette extension dont le coût prévisionnel est de 4525€ HT. Monsieur Maurice SCHOECH s'engage à verser à la commune de Wintzenheim l'équivalent du coût des équipements publics prévus nécessaires aux besoins des futurs habitants du logement. Le cout reporté pris en charge par Monsieur Maurice SCHOECH est le montant HT.

Toutefois, ce montant est susceptible d'être révisé selon le coût réel en fin de chantier et les paiements seront donc ajustés en conséquence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.332-11-3 et L.332-11-4 relatifs au Projet Urbain Partenarial,  
Considérant que Monsieur Maurice SCHOECH a déposé un certificat d'urbanisme opérationnel,  
Considérant que la réalisation de l'extension du réseau électrique générée par l'opération d'aménagement projetée est indispensable à sa création,  
Considérant que Monsieur Maurice SCHOECH souhaite participer aux charges financières de ces travaux d'équipement publics,  
Considérant qu'une convention de Projet Urbain Partenarial permet d'apporter le cadre réglementaire nécessaire à la répartition des charges financières,  
Considérant que le périmètre, l'équipement à financer ainsi que le montant de la participation de Monsieur Maurice SCHOECH sont définis dans le cadre de cette convention,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions :

- Approuve la convention de Projet Urbain Partenarial entre la commune de Wintzenheim et Monsieur Maurice SCHOECH telle que présentée ci-jointe,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et les éventuels avenants à celle-ci ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 10 : Projet Urbain Partenarial entre la commune et Monsieur Maurice SCHOECH*

## **22. Participation à l'opération « Commune Nature » dans le cadre de la Charte avec la Région Grand Est**

Rapporteur : Dominique HEROLD

L'utilisation de produits phytosanitaires, constitue une source de pollutions importante des eaux souterraines et superficielles. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines, notamment par la Région Grand Est et les Agences de l'eau, ont régulièrement mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable. Les pratiques des collectivités contribuent à cette pollution.

La Région Grand Est et les Agences de l'Eau souhaitent mettre à l'honneur les communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à la préservation des ressources en eau.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir au dispositif « Commune Nature » en participant à cette distinction et à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans ses pratiques d'entretien des espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'inscrire la commune à l'Opération « Commune Nature » au titre de la démarche zéro pesticide, mise en œuvre par la Région Grand Est.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la charte correspondante,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 11 : Charte avec la Région Grand Est relative à la participation à l'opération « Commune Nature »*

### **23. Modification du règlement intérieur du conseil municipal pour les publications**

Rapporteur : Valérie HAIDAR

Lors de l'installation du nouveau conseil municipal, en application de l'article L. 2541-5 du Code général des collectivités territoriales, un règlement intérieur organisant le déroulement des séances du conseil municipal a été adopté.

L'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal prévoit les espaces d'expression. Il est proposé de le modifier afin de pouvoir intégrer l'espace d'expression de Monsieur KLINGER-ZIND, conseiller municipal indépendant.

1. *Le bulletin municipal est édité deux fois dans l'année et comprend de 16+4 pages. Il contient trois espaces d'expression dédiés à l'opposition et à la majorité :*
  - *Le premier espace d'expression concerne le groupe « Ecouter, Echanger, Entreprendre » avec un texte d'une contenance maximum de 1500 caractères espaces compris,*
  - *Le second espace est attribué au groupe « Cap sur l'Avenir » avec un texte d'une contenance maximum de 850 caractères espaces compris,*

Il est proposé d'ajouter :

- Le troisième espace attribué à Monsieur Claude KLINGER-ZIND, conseiller municipal indépendant avec un texte d'une contenance maximum de 425 caractères espaces compris,

Les textes du bulletin municipal biennuel seront retranscrits dans les espaces d'expression du site internet.

2. *A ces publications annuels s'ajoute en complément, un bulletin bimestriel au format A3 recto/verso intitulé « Gazett'Infos » édité selon la périodicité suivante : Février, Juin et Septembre. Ce bulletin sera un élément de communication institutionnel et privilégiera les actualités événementielles, culturelles, associatives.*

*Il contient trois espaces d'expression dédiés à l'opposition et à la majorité :*

- *Le premier espace d'expression concerne le groupe « Ecouter, Echanger, Entreprendre » avec un texte d'une contenance maximum de 220 caractères espaces compris,*
- *Le second sera attribué au groupe « Cap sur l'Avenir » avec un texte d'une contenance maximum de 165 caractères espaces compris pour le groupe minoritaire,*

Il est proposé d'ajouter :

- Le troisième espace attribué à Monsieur Claude KLINGER-ZIND, conseiller municipal indépendant avec un texte d'une contenance maximum de 130 caractères espaces compris.

Le conseil municipal, par 24 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- Approuve la modification de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal tel que précisé ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **24. Approbation de l'actualisation des taux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.)**

Rapporteur : Dominique HEROLD

La taxe sur la publicité extérieure (TLPE), codifiée aux articles L.2333-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a été mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Conformément aux dispositions législatives édictées à l'article L.2333-16 du CGCT, les tarifs maximaux et les tarifs appliqués sont relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Pour 2020, le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE 2020 s'élève à +1.6% (source INSEE). Ainsi, en impactant de +1,6% les tarifs, ceux proposés seraient les suivants (résultats arrondis) :

	<b>Tarifs 2019 par m<sup>2</sup></b>	<b>Tarifs 2020 par m<sup>2</sup></b>
Enseigne inférieure ou égale à 7 m <sup>2</sup> :	<i>exonération</i>	
Enseigne supérieure à 7 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>	<b>15.10€</b>	<b>15,34€</b>
Enseigne supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieures ou égales à 50 m <sup>2</sup>	<b>30.20€</b>	<b>30,68€</b>
Enseigne supérieure à 50 m <sup>2</sup>	<b>60.40€</b>	<b>61,37€</b>
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques dont la surface est < 50m <sup>2</sup>	<b>15.10€</b>	<b>15,34€</b>
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques dont la surface est > 50m <sup>2</sup>	<b>60.40€</b>	<b>61,37€</b>
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques dont la surface est < 50m <sup>2</sup>	<b>30.20€</b>	<b>30,68€</b>
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques dont la surface est > 50m <sup>2</sup>	<b>45.30 €</b>	<b>46,02€</b>

VU la loi de Modernisation de l'Economie n°2008-776 du 04 Août 2008,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2333-6 et suivants,

VU la délibération en Conseil Municipal du 29 juin 2011 relative à l'instauration de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

VU la délibération en Conseil Municipal du 22 juin 2017 relative à l'actualisation de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

VU le courrier de la Préfecture du Bas-Rhin en date du 30 janvier 2019 relatif à l'actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicables en 2020,

CONSIDERANT que la TLPE sera recouvrée annuellement par la commune et qu'elle sera payable conformément à l'article L2333-14 de la loi n°2008-776 du 4 Août 2008,

CONSIDERANT que la révision des tarifs continuera de s'appliquer automatiquement en l'absence de nouvelles dispositions législatives,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions :

- Approuve les tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TLPE) tels que précisés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 25. INFORMATIONS

- **Autorisations d'urbanisme** : Denis ARNDT

M. HERRBACH Jean-Marie : rénovation des dépendances, toitures et façades, 11 rue du Maréchal Joffre

M. BERTRAND Michel : remplacement de la porte de garage avec fermeture en maçonnerie de la moitié du passage, 35 rue des Trois Châteaux

M. FUCHS Yves-Frédéric : ravalement de façades et peinture de l'enseigne, 37 rue Clemenceau

M. STOEHR Fernand : extension d'une maison, 3 rue Haussmann – LOGELBACH

M. MESQUITA Amorim : modification de 3 fenêtres de toit, création de 2 fenêtres de toit, création de surface, 21 rue du Docteur Pflimlin

WINTZEDIS – M. RAZER Bruno : suppression de l'extension laboratoire, suppression plancher sur tunnel secours, réservé créée, extension et restructuration galerie marchande, création d'une façade écran côté Sud et réfection façade Ouest, création d'un support pour condenseurs, etc... 12 rue Herzog – LOGELBACH

SCI TOURNUT PATRIMOINE – M. TOURNUT François-Xavier : construction d'une maison individuelle, 8b rue des Trois-Châteaux

M. ARNE Jean : division foncière en vue de construire, 16 rue du Docteur Paul Pflimlin

M. GOZUACIK Ferhat : poste d'une fenêtre de toit, 52 rue Clémenceau

SCI HERZOG-LOGELBACH – Mme TRUONG Catherine : réfection de toiture, ravalement de façades, remplacement d'un escalier extérieur avec coursive et garde-corps, 1 rue Herzog – LOGELBACH

COMMUNE DE WINTZENHEIM – M. NICOLE Serge, Maire : poste d'une enseigne (totem pose au sol) , 9 rue Clemenceau

M. LELOUP Grégory : remplacement de 2 portes et de 3 fenêtres, 4 rue d'Arras

M. KRICK Philippe : mise en place d'une clôture + pose de pavés dans la cour, 11 rue Schwendi

Mme POTEPA Monique : remplacement de la couverture, suppression des cheminées, ravalement de façades, changement des menuiseries, création de fenêtres de toit et terrasse, 18 faubourg des Vosges.

- **Manifestations** : Valérie HAIDAR

MARS 2019		
16	20h	Spectacle de 5 <sup>ème</sup> Avenue – auditorium de l'Arthuss
17		Repas paroissial – salle Laurentia
23 et 24	9h à 14h	Bourse puériculture de l'Ecole Dame Blanche – halle des fêtes
24	16h	Concert de Printemps de l'Harmonie municipale Hohlandsbourg - église de Logelbach
30		Marché de Printemps de l'Ecole Steiner à Logelbach
30 et 31	9h à 17h	L'improvisation théâtrale pour gagner en confiance – auditorium de l'Arthuss

MARS 2019		
30 et 31	10h à 18h 9h à 18h	Exposition Libre et sauvage – halle des fêtes Inauguration le 30 à 17h
31	14h30 à 17h30	Thé dansant de l'ASW – salle Laurentia
AVRIL 2019		
01	17h à 22h	Conférence lutherie et concert quatuor d'euphoniums – auditorium de l'Arthuss
01 04 05	16h à 22h 16h à 20h 16h à 22h	Conférences, concerts et présentations d'instruments dans le cadre des portes ouvertes de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
03	20h	Concert La Compagnie Sorella « La Tournée » - auditorium de l'Arthuss
05 06	14h à 22h 16h à 19h	Répétitions et représentation de l'Ecole de musique et de danse Représentation à 17h de l'Ecole de musique et de danse « la symphonie des jouets » - salle Laurentia
06 et 07		Bourse aux livres – halle des fêtes
07	10h30 à 12h30	Conférence sur l'impact de la sur-exposition aux écrans par l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
12 13 et 14	14h à 19h 10h à 19h	Marché de Pâques – halle des fêtes Inauguration le 12 à 17h
12 au 14		Exposition du Club de peinture de Mme BAUMANN – hall de l'Arthuss
12 13 14	18h à 22h 9h30 à 19h 9h30 à 22h	Projet sur la passion selon St Matthieu de Bach par l'Ecole de musique et de danse Représentation à 17h – auditorium de l'Arthuss
15 au 18		Voyage à Möhnesee du CMJ
17	15h	Spectacle Clémentine DUGUET « Purée ! Quelle patate !! » - auditorium de l'Arthuss
19	8h à 12h	Vente et pêche du vendredi Saint de l'APP – étang Vallon d'Aspach
24	19h30	Remise des prix des maisons fleuries – salle Laurentia
27	8h à 13h	Marché aux fleurs + distribution de compost à la population – ateliers municipaux
27 et 28	9h à 17h	Mieux communiquer par l'art de conter et le jeu du clown – auditorium de l'Arthuss
27 et 28		Bourse aux vélos des Scouts – halle des fêtes
05	11h à 19h	Concours de Batterie de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
07	18h45 à 20h	Audition préparatoire FC2 et FC3 de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
07	19h	Réception des sportifs méritants et des méritants
08	9h30 17h15	Challenge d'échecs de la Dame Blanche Remise des prix – halle des fêtes
08	A partir de 8h	Concours de pêche de l'APP – étang Vallon d'Aspach
11	8h à 12h30	Journée Citoyenne – halle des fêtes
15	20h	Concert Les Déliriantes « All Inclusive » - auditorium de l'Arthuss
16		Sortie montagne de l'UNC
17	19h	Conférence Coaching de vie par Mme VOGEL Marie-Odile – salle 1 de l'Arthuss
18 et 19	9h à 17h	Mieux communiquer par l'art de conter et le jeu du clown – auditorium de l'Arthuss
19	9h15 à 15h	Bourse de puériculture de Petit Escargot – halle des fêtes
22	19h	Réunion de quartier – salle Laurentia

MAI 2019		
23	19h	Réunion de quartier – gymnase Ungerer
26		Elections européennes – gymnase Ungerer, gymnase scolaire, Arthuss et chalet APP
27	19h	Réunion de quartier – pôle sportif
28	8h à 22h	Répétitions et représentation de chant choral du Collège Prévert – salle Laurentia
29	19h	Réunion de quartier – chalet APP
JUIN 2019		
01	20h	Concert de la Chorale Laurentia – église de Logelbach
03	16h à 19h30	Don de sang – salle Laurentia
05	20h	Concert Happy Voices – auditorium de l'Arthuss
09	9h à 18h	Grepeltournoi de l'ASW – stade Saint-Gilles
10		Journée du souvenir – site de la Chapelle des Bois
15	9h à 18h	Tournoi d'été des jeunes de l'ASW – stade Saint-Gilles
15	13h à 22h30	Fête de l'Ecole de musique et de danse - Auditorium de l'Arthuss + parvis de l'Arthuss + (sous réserve) Halle des fêtes
15		Présentation de la saison culturelle 2019/2020 – halle des fêtes
16		7 <sup>ème</sup> marche populaire 2A2M – halle des fêtes
21		Fête de la musique à Logelbach
22	10h	Inauguration du pôle sportif
23		170 <sup>ème</sup> anniversaire du Corps des Sapeurs- Pompiers de Wintzenheim - caserne, cours de l'école Dame Blanche et gymnase scolaire
28 au 30		12 <sup>ème</sup> festival 2A2M Concert inaugural du festival le 28/6 à l'Eglise de Logelbach - Halle des fêtes, Arthuss, Square des anciennes écoles, Eglises St Laurent et Notre Dame de l'Assomption
29	10h	Inauguration de l'extension du groupe scolaire de Logelbach et de la cantine

- Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 17 juillet 2014, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Montant	Emission
DIPOL	LOT 10 CHAPE CARRELAGE FAIENCE SOLS SOUPLES POLE SPORTIF	18425,94	31/01/2019
SCHOENENBE	LOT 5 COUVERTURE ETANCHEITE BARDAGE POLE SPORTIF	45211,46	31/01/2019
EIFFAGE ENER-01	LOT 17 ELECTRICITE POLE SPORTIF	49316,59	05/02/2019
GIAMBER 02	LOT 1 TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS POLE SPORTIF	119804,74	05/02/2019
GIAMBER 02	LOT 1 TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS POLE SPORTIF	6305,51	05/02/2019
TIR TECHNOLOGIE	LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES POLE SPORTIF	5340	05/02/2019
ATALU	LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES POLE SPORTIF	9233,7	05/02/2019
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	67,2	06/02/2019



Tiers	Objet	Montant	Emission
BERNER	PETIT MATERIEL DIVERS BATIMENTS	314,83	06/02/2019
EPSL	POIGNEES REPARATION JEUX LA FORGE	176,8	06/02/2019
LEITZ SARL	FRAISE POUR ATELIERS	42,14	06/02/2019
RICOH SBO	COPIES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	185,81	06/02/2019
RICOH SBO	MAINTENANCE COPIEUR ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE WINTZ	177,24	06/02/2019
LEIMACHER	RAMONAGE ECOLES LOG ET 09 RUE HERZOG LOG ET SALLE UNGERER	262,8	06/02/2019
ATHALES.COM	REPARATION IPHONE 6S	155,8	06/02/2019
BERGER LEVRAU	CONNECTEUR BL CONNECT DONNEES SOCIALES	82,8	06/02/2019
BERGER LEVRAU	MAINTENANCE CONTRAT PORTAIL ACHAT ANNEE 2019	528,24	06/02/2019
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP SERVICE FINANCES ET ARTHUSS	615,66	06/02/2019
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP SERVICE FINANCES ET ARTHUSS	615,66	06/02/2019
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP SERVICE FINANCES ET ARTHUSS	615,66	06/02/2019
REFPAC GPAC	MODULE OPTIONEL E-MAILING DEMATERIALISATION TLPE	360	06/02/2019
ORANGE NANCY	ABONNEMENT WIFI ALCATEL ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	48,1	06/02/2019
ORANGE TEL FIXE	CONSOMMATION INTERNET VIDEOSURVEILLANCE BODEN	96	06/02/2019
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	5822,85	06/02/2019
TSCHIRHART	SAPIN DE NOEL - PLACE DE LA MAIRIE	1815	06/02/2019
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP	2501,28	06/02/2019
KUNEGEL LU	TRANSPORT EC PRIM WINTZ A KAYSERSBERG	270	06/02/2019
KUNEGEL LU	TRANSPORT SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE WINTZ ARCHIVES DEPARTEMENT	75,72	06/02/2019
SMACL	ASSURANCE LOT 1 CONTRAT BRIS MACHINE	748,88	06/02/2019
SMACL	ASSURANCE LOT 3 CONTRAT VAM	10260,23	06/02/2019
SMACL	ASSURANCE LOT 2 CONTRAT RESPONSABILITE CIVILE	10168,86	06/02/2019
SMACL	ASSURANCE LOT 1 CONTRAT AO BIENS	16321,36	06/02/2019
SMACL	ASSURANCE CONTRAT AO JURIPACTE PROTECTION JURIDIQUE LOT 2	1082,96	06/02/2019
SMACL	ASSURANCE LOT 3 CONTRAT AO AUTO MISSION	408,73	06/02/2019
SMACL	ASSURANCE LOT 3 CONTRAT AO AUTO COLLABORATEUR	677,3	06/02/2019
SMACL	ASSURANCE LOT 3 VEHICULE A MOTEUR MARCHANDISES TR	387,97	06/02/2019
ACIPA	IMPRIMANTE MULTIFONCTION EPSON	250,94	06/02/2019
OESTERLE MOBIL	BACS BETON BRUT ANTHRACITE ESPACES VERTS	14877,6	06/02/2019
ORANGE LILLE CA	TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAU ORANGE CHEMIN HERRENPFAD	1447,48	06/02/2019
ALPHA RENO	LOT 6 ISOLATION RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	11866	06/02/2019
ALPHA RENO	LOT 6 ISOLATION RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	612,72	06/02/2019
HERTZOG	LOT14 REVETEMENT SOL SOUPLE RESTRUCT. GROUPE SCOLAIRE LOG	3680,75	06/02/2019
IXO ARCHITECTUR	HONORAIRES MAITRE D'ŒUVRE CONSTRUCTION POLE SPORTIF	8607,8	11/02/2019
AUCHAN WINTZ	CATERING CONCERT DU 090119 M RAVEL	26,84	13/02/2019
AUCHAN WINTZ	CATERING SPECTACLE JEUNE PUBLIC OURS DU 030119 CLAIR DE NOEL	15,08	13/02/2019
CHAMPION	SACS FILTRE SEFLCLEAN	25,85	13/02/2019
BERNER	MANCHONS ETC ATELIER	491,17	13/02/2019
WINTZEDIS	PILES BOUTON MAIRIE	8,47	13/02/2019
HAUMESSER	SACS POUR MD ATELIERS MENUISERIE	159,36	13/02/2019
REXEL	POUSSOIR GRIS PERISCOLAIRE LOG	14,39	13/02/2019
REXEL	PLAQUE MOSAIC EC PRIM LOG	28,18	13/02/2019
SANISITT	CARTOUCHES ATELIER	84,53	13/02/2019
SANISITT	BOUCHONS MANCHONS ETC ATELIER RELAIS RUE JOFFRE WINTZ	62,21	13/02/2019

Tiers	Objet	Montant	Emission
SANISITT	COUDES VANNES ETC SALLE UNGERER	33,61	13/02/2019
SANISITT	ROBINETS COUDES ETC ATELIER RELAIS RUE JOFFRE WINTZ	104,74	13/02/2019
GEDIMAT	BRIQUE EN VERRE ETC ECOLE PRIMAIRE LOG ET FENETRE LOCAL	74,59	13/02/2019
HEINTZ	VERROU LOT 19 RUE CLEMENCEAU WINTZ	25,75	13/02/2019
WURTH	RUBAN MASQUAGE PEINTURE ROUTIERE	93,96	13/02/2019
FOUSSIER	SERRURE ETC EGLISE LOGELBACH	88,19	13/02/2019
FOUSSIER	POIGNEES PIEDS MEUBLES ETC ARTHUSS ET DIVERS BATIMENTS	744,61	13/02/2019
FOUSSIER	CYLINDRE A POUSSOIR SALLE LAURENTIA	79,1	13/02/2019
FOUSSIER	POIGNEE METAL AVED ANSE ATELIERS MUNICIPAUX	5,9	13/02/2019
FOUSSIER	PENE DEMI TOUR LOGT 11 RUE DE LA VALLEE WINTZ	42,96	13/02/2019
FOUSSIER	ROSACE SERRURE SALLE UNGERER	4,91	13/02/2019
FOUSSIER	PROFIL DE SOCLE ETC ATELIERS MUNICIPAUX	35,08	13/02/2019
FOUSSIER	PIEDS TUBULAIRES DIVERS BATIMENTS	20,83	13/02/2019
PROLIANS	TUBE ISOLANT ECOLE PRIMAIRE WINTZ	19,97	13/02/2019
MICHEL ETS	BOUCHON RESERVOIR ETC ESPACES VERTS	445,37	13/02/2019
PROLIANS	CHAUSSURES DE SECURITE	964,3	13/02/2019
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOG	267,56	13/02/2019
MAJUSCULE HISLE	FOURN SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOG	243,93	13/02/2019
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR MAIRIE ANNEXE LOG + ECOLE PRIMAIRE LOG	858,49	13/02/2019
BERGER LEVRAUL	REGISTRES POUR SERVICE TECHNIQUE + DIVERS	235,44	13/02/2019
OFFICE DEPOT	FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE	444,34	13/02/2019
COLMAR EAU	NETTOYAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	134,4	13/02/2019
HOLCIM BETONS	GRANULATS ENT VOIRIE	50,95	13/02/2019
MATHIEU SA	LOQUET ENT BALAYEUSE	147,53	13/02/2019
LEITZ SARL	AFFUTAGE LAME SCIE A RUBAN	27,72	13/02/2019
PYRESCOM	MAINTENANCE BOITIER DEFIBRILATEUR MAIRIE WINTZ	240	13/02/2019
EVE RISQUE	VERIF PERIODIQUE APPAREILS DE LEVAGE	598,8	13/02/2019
CFDP COMPTE	ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE	128,04	13/02/2019
BOXE OLYMPIQUE	INTERVENANT BOXE ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	300	13/02/2019
JECKERT B	KOUGELHOFS VIN HONNEUR DU 020219 LIBERATION WINTZ	87,99	13/02/2019
JECKERT B	GALETTES REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2019	126,28	13/02/2019
VILLE	REPAS DU 090119 CONCERT M RAVEL	48	13/02/2019
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE LAURENTIA ET SALLE UNGERER JANV 19	924	13/02/2019
EDENRED FUEL CA	CONSOMMATION CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	1233,6	13/02/2019
REAKTIV ASPHALT	ENROBE DE REPARATION POUR DIVERSES RUES	1539,48	13/02/2019
CAP VERS	ENTRETIEN ANNUEL 2018 DES ESPACES VERTS	5944,04	13/02/2019
TP SERVICE	REPARATION CAMION BENNE ISUZU	1232,74	13/02/2019
ATELIER QUILLET	RESTAURATION REGISTRES D'ETAT-CIVIL	7160,4	13/02/2019
ALSA BIO CONCEP	NETTOYAGE DIVERS BATIMENTS	3216	13/02/2019
LUMINEST	MATERIEL EN ALUMINIUM AVEC LUMINAIRE POUR ECOLE LES CEDRES	860	13/02/2019
MICHEL ETS	ACHAT TRONCONNEUSE POUR LES ESPACES VERTS	1146,65	13/02/2019
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A COLMAR	151,44	13/02/2019
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A EGUISHEIM	75,72	13/02/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE HANGAR POMPIERS	1595,94	13/02/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE STADE MUNICIPAL ST GILLES	480,34	13/02/2019
ALSACOLOR	LOT 12 PEINTURE POLE SPORTIF	24331,72	19/02/2019

Tiers	Objet	Montant	Emission
ALSACOLOR	LOT 12 PEINTURE POLE SPORTIF	1280,62	19/02/2019
HUG-01	LOT 4 COUVERTURE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOG	6094,88	19/02/2019
HUG-01	LOT 4 COUVERTURE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOG	308,7	19/02/2019
COMPTOIR AGRI	SACS ARGILES ETC POUR ESPACES VERTS	694,84	20/02/2019
AIR LIQ	LOCATION BOUTEILLE GAZ POMPIERS	17,06	20/02/2019
SCHAECHTEL	ENTRETIEN DE LA TONDEUSE WOLF	222,22	20/02/2019
FREPPPEL EDAC	GAZETT INFO N°8	852,5	20/02/2019
VILLE	REPAS CONCERT STEP ONE DU 06/02/19	72	20/02/2019
GROOVE	HON PRESTATION MUSICALE DU 060219 GROUPE STEP ONE	1000	20/02/2019
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOL WINTZ	4780,12	20/02/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ARTHUSS	1048,07	20/02/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	333,52	20/02/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ARTHUSS	49,06	20/02/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	2956,56	20/02/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC	1488,99	20/02/2019
ENEDIS	RACCORDEMENT ELECTRIQUE POLE SPORTIF RUE STE ODILE WINTZ	4190,16	20/02/2019
CHANZY PARDOUX	LOT 3 REPRISE COUVERTURE RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	8973	21/02/2019
ATELIER D-FORM	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	4478,64	26/02/2019
HUG METALLERIE	LOT 7 SERRURERIE POLE SPORTIF	18611,49	26/02/2019
HUG METALLERIE	LOT 7 SERRURERIE POLE SPORTIF	979,55	26/02/2019
MCIS MODELISATI	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	345,28	26/02/2019
TERRANERGIE	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	580,25	26/02/2019
TIR TECHNOLOGIE	LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES POLE SPORTIF	34710	26/02/2019
ATALU	LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES POLE SPORTIF	11092,31	26/02/2019
OMNIUM TECH	MAITRISE D'ŒUVRE POLE SPORTIF WINTZENHEIM	65636,46	26/02/2019
OPTIME INGEN BO	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	217,78	26/02/2019
OPTIME INGEN EC	MAITRISE D'ŒUVRE OPC REST GROUPE SCOLAIRE LOG	1044,68	26/02/2019
PROJELEC	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	252,16	26/02/2019
SARL FERTAL	FOURNITURES CLARIDA PRODUITS D'ENTRETIEN ATELIERS	90,43	27/02/2019
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN	120,95	27/02/2019
ADELYA	PRODUIT D'ENTRETIEN	44,62	27/02/2019
ADELYA	FOURNITURES PRODUITS D'ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	597,2	27/02/2019
SIGMA KALO	PEINTURE ETC ENTRETIEN ECOLE PRIMAIRE WINTZ	108,12	27/02/2019
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	48	27/02/2019
ORANGE TEL FIXE	CONSOMMATION TEL ET INTERNET ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	199,31	27/02/2019
FIDUCIAL BUREAU	FOURNITURES DE BUREAU STOCK MAIRIE	946,27	27/02/2019
LOCAM	LOCATION RISO DU 30 12 2018 AU 29/03/19	540,72	27/02/2019
SYND INTER	ENLEVEMENT DECHET VOIRIE	596,98	27/02/2019
GRAVIERE D	SABLE CONCASSE	37,07	27/02/2019
TP SERVICE	CROCHET 3 T CAMION MAN	80,17	27/02/2019
TP SERVICE	REPARATION CHARIOT ELEVATEUR MANITOU	322,34	27/02/2019
K8W SARL	FOUR POMPE DE CIRCULATION POUR REPARATION CHAUDIERE MAIRIE	459,3	27/02/2019
BODET	MAINTENANCE EGLISE WINTZ	258,72	27/02/2019
BODET	MAINTENANCE EGLISE LOGELBACH	257,08	27/02/2019
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR MAIRIE WINTZ DU 0104 AU 300619	168,05	27/02/2019
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR ARTHUSS DU 0104 AU 300619	357,46	27/02/2019

Tiers	Objet	Montant	Emission
DISTEL	VERIFICATIONS PERIODIQUES MAINTENANCE ECHELLES ESCABEAUX	347,28	27/02/2019
PUBLIMARK	BANDEROLE BACHE POUR MARCHE DE PAQUES	216	27/02/2019
FREPPEL EDAC	INVITATIONS RECEPTION NOUVEAUX ARRIVANTS	94,75	27/02/2019
FREPPEL EDAC	FLYERS ET INVITATIONS MARCHE DE PAQUES ET VACANCES EAA	485,92	27/02/2019
BON COIN RESTAU	REPAS REUNION BAILLEURS	127,1	27/02/2019
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT LAC BLANC ET PATINOIRE ESPACE ANIMATION ARTHUSS	385	27/02/2019
FUCHS BOU	KOUGELHOPFS POUR EXPO BOLLACK LE 08 02 2019	44,94	27/02/2019
ORANGE FUS	CONSO TEL ECOLES SALLES ATELIERS ARTHUSS POLE SPORTIF	509,58	27/02/2019
ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL STANDARD LIGNE INTERNET MAIRIES POMPIERS	310,94	27/02/2019
ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL STANDARD ET ARTHUSS	817,63	27/02/2019
ORANGE FUS	ABONN TRANSVEIL	48	27/02/2019
ORANGE FRANCE	ABONN CARTE SIM PANNEAUX	25,2	27/02/2019
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS COMMUNAUX	376,09	27/02/2019
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS COMMUNAUX	447,46	27/02/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE WINTZENHEIM	53	27/02/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	42	27/02/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET ARTHUSS ET ATELIERS ET EPW RASED	138	27/02/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS MOIS DE FEVRIER 2019	48	27/02/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS MOIS DE FEVRIER 2019	42	27/02/2019
BN FRANCE 2000	REMPLACEMENT PORTE SECTIONNEL ATELIERS MUNICIPAUX	1004,34	27/02/2019
SINEU GRAF	BARRIERES DE PROTECTION SUITE SINISTRE	1058,4	27/02/2019
K8W SARL	REPARATION CHAUDIERE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	2398,74	27/02/2019
SATD EQUIP	CONTRAT MAINTENANCE AIRES DE JEUX	1560	27/02/2019
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A EGUISHHEIM	75,72	27/02/2019
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A LA PISCINE DE KAYSERSBERG	360	27/02/2019
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ A LA SALLE SPORTS EGUISHHEIM	75,72	27/02/2019
SIGNATURE	POTELETS FIXES SYNAGOGUE	704,35	27/02/2019
SINEU GRAF	POTELET CYLINDRIQUE PLACE EGLISE LOGELBACH	318	27/02/2019
ROSE ET FILS	MISE EN PLACE D'UN TUBAGE CHEMINEE AU 19, RUE CLEMENCEAU	2420,85	27/02/2019
SIGNALISATION	POSE PANNEAU DE SIGNALISATION VOIRIE	2129,42	27/02/2019
BEREST RHIN RHO	MAITRISE D'ŒUVRE RUE JOFFRE SECTEUR POINCARE ABBE STUPFEL	4682,51	27/02/2019
BEREST RHIN RHO	MAITRISE D'ŒUVRE RUE JOFFRE ABBE STUPFEL TROIS CHATEAUX	4702,92	27/02/2019
PONTIGGIA	TRAVAUX DE VOIRIE RUE CLEMENCEAU WINTZENHEIM	3912,6	27/02/2019
MARION	LOT 19 ISOLATION RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOG	22428,93	27/02/2019
MARION	LOT 19 ISOLATION RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOG	1180,47	27/02/2019
ISNER Jean Luc	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	1728,9	28/02/2019
SCHICKE Jean Luc	MAITRISE D'ŒUVRE. RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	795	28/02/2019
MAMBRE	LOT 17 FACADE RAVALEMENT POLE MEDICAL	6053,24	31/01/2019
MAMBRE	LOT 17 FACADE RAVALEMENT POLE MEDICAL	318,59	31/01/2019
RHIN CLIMATISAT	LOT 10 CLIMATISATION POLE MEDICAL	26078,66	31/01/2019
MULTISOLS	LOT 7 SOL SOUPLE POLE MEDICAL	1640,44	31/01/2019
MULTISOLS	LOT 7 SOL SOUPLE POLE MEDICAL	86,34	31/01/2019
NICOLAS R COUVE	LOT 16 ETANCHEITE BARDAGE EXTERIEUR POLE MEDICAL	7943,81	31/01/2019
GEHRINGER PEINT	LOT 05 PEINTURE POLE MEDICAL	3732,61	31/01/2019
GEHRINGER PEINT	LOT 05 PEINTURE POLE MEDICAL	196,45	31/01/2019
HUBER ET CIE	LOT 04 ELECTRICITE POLE MEDICAL	3988,33	31/01/2019

Tiers	Objet	Montant	Emission
JACOB SAS	LOT 08 MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM POLE MEDICAL	3752,45	31/01/2019
JACOB SAS	LOT 08 MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM POLE MEDICAL	197,5	31/01/2019
TP ET TRANSPORT	LOT 18 VRD POLE MEDICAL	10555,48	31/01/2019
TP ET TRANSPORT	LOT 18 VRD POLE MEDICAL	555,55	31/01/2019
SERRURERIE BER	LOT 11 SERRURERIE POLE MEDICAL	2423,26	14/02/2019
SERRURERIE BER	LOT 11 SERRURERIE POLE MEDICAL	127,54	14/02/2019

## 1. Locations de salles

### SALLE LAURENTIA

12/02/2019 : Don de sang - location gratuite

17/02/2019 : Assemblé Générale UNC - location pour un montant de 197 euros

23/02/2019 : Tournoi de Tarot - location pour un montant de 197 euros

17/03/2019 : Repas paroissial - location gratuite

### SALLE UNGERER

24/02/2019 : Conférence ACSA - location pour un montant de 400 euros

09/03/2019 : Départ à la retraite - location pour un montant de 300 euros

### HALLE DES FETES

16 et 17/02/2019 : Brocante location pour un montant de 333 euros

07/03/2019 : Assemblée Générale du Crédit Mutuel d'Eguisheim location pour un montant de 492 euros

### CLUB HOUSE

02/03/2019 : Fête de famille pour un montant de 180 euros

09/03/2019 : Fête de famille location pour un montant de 180 euros

2. Création des régies comptables : aucune décision

3. Délivrances des concessions dans les cimetières :

Ancien cimetière de Wintzenheim :

20 février 2019 : Renouvellement d'une concession section E tombe 182 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160 €.

4. Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges : aucune décision

5. Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : aucune décision

6. Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts : aucune décision

7. Reprises d'alignement : aucune décision

8. Actions en justice ou de la défense de la commune : aucune décision.

9. Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€ : aucune décision

10. Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 € : aucune décision

11. Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre : aucune décision

Fait à Wintzenheim, le 21 mars 2019,

Le Maire,  
Serge NICOLE

